



## Question au sujet des associés de SCI

-----  
Par Georgette

Bonjour, je suis cogérante associée à 50% d'une Sci, mon associé est lui aussi cogérant et associé à 50%. La Sci a consenti à son Eurl un bail commercial avec loyer de 1800?/ mois, depuis 6 mois il ne paie plus que 800? prétextant qu'il peut le faire car il a un compte courant de Sci créateur. Est ce possible? Merci de votre réponse. Cordialement